Image not found or type unknown

Mise en cause décénale pour utilisation d'isolant non performant

Par **lyraf**, le **20/11/2012** à **16:45**

Bonjour,

Un entrepreneur à qui j'ai confié la réfection du toit de ma maison en 2006, m'avait indiqué qu'il mettait un isolant fin Airflex "équivalent à 24 cm de laine de verre".
Cette mention figure sur le devis signé.

Or je me rends compte aujourd'hui que cet isolant n'a absolument pas la performance annoncée.
Interrogé, l'entrepreneur indique qu'il a repris la communication que faisait le fabriquant à l'époque, et que l'espace disponible ne permettait de toute façon pas de mettre un isolant très épais (il aurait quand même permis de mettre 6cm de laine de verre en plus de l'isolant mince)

Puis-je mettre en jeu sa décénale pour l'utilisation d'un produit non adapté ?

Merci de votre avis

Par **alterego**, le **22/11/2012** à **04:46**

Bonjour,

26cm de laine de verre, ça se discute

http://isolation.comprendrechoisir.com/comprendre/isolant-mince

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés